



Association Monégasque des Professionnels de la Grande  
Remise  
3 rue du Castelleretto  
98000 MONACO

## CHARTRE QUALITE 2024 ENTRE PROFESSIONNELS FRANCAIS VLC ET GR MONEGASQUES

### QUALITÉ D'ACCUEIL

- Veiller à une bonne présentation
- Afficher une attitude professionnelle
- Témoigner d'une attitude courtoise et respectueuse vis-à-vis de la clientèle
- Être présent, disponible et ponctuel en fonction des besoins de la clientèle
- Ne pas refuser les personnes à mobilité réduite ou accompagnées de chien guide d'aveugle
- Maîtrise de l'anglais touristique

### QUALITÉ DE SERVICE ET VÉHICULE

- Présenter un véhicule propre et conforme respectant la réglementation en vigueur
- Aider le client à s'installer, poser les bagages dans le coffre et les retirer à l'issue de la course
- Choisir le meilleur trajet en accord avec le client
- Prendre l'avis du client sur l'utilisation ou non des équipements (radio, climatisation)
- Proposer à l'intérieur du véhicule des boissons ainsi que des douceurs (sucrierie ...)
- Ne pas fumer à l'intérieur du véhicule (y compris les cigarettes électroniques)
- Afficher les modes de paiement de façon bien visible pour le client, en avertir le client
- Avoir la capacité de communiquer des informations et conseils sur le territoire

### CARACTÉRISTIQUES DES VÉHICULES

- Avoir entre 4 et 9 places, chauffeur compris
  - Ancienneté de 7 ans maximum pour un véhicule thermique (sauf pour une voiture de collection).
  - Sans limite d'âge pour un véhicule électrique ou hybride.
  - Minimum 4 portes
  - Dimensions minimales : 4,90 m x 1,70 m
  - Puissance (nette) du moteur : supérieure ou égale à 84 kW
  - Les véhicules électriques ou hybrides doivent satisfaire aux critères de longueur minimale, à savoir 4,90m
  - Avoir une puissance minimale de 9 cv pour les moteurs à essence et de 6 cv pour les moteurs diesel
  - Catégorie du véhicule suivant la classification Européenne, segments E – F et monospace
- Couleurs de carrosserie acceptées : noir, bleu foncé ; déclinaison de gris et le blanc

  
S.S.

## SÉCURITÉ & RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

### Règles générales

- Être en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur applicable au transport de personnes à titre onéreux (VLC et GR)
- Être détenteur d'une assurance responsabilité civile circulation et professionnelle à jour
- L'identification des véhicules doit être conforme à la législation en vigueur de chaque état (Macaron, carte professionnelle visible, le numéro d'homologation prévu à l'article 8 est gravé sur une plaquette spéciale remise par le Service des Titres de circulation)
- Ne pas se livrer au racolage des voyageurs
- Pour les chauffeurs VLC fournir le document RIR attestant de la validité du permis de conduire
- Pour le pétitionnaire fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin N°3) vierge datant de moins de 3 mois

### Règles concernant l'aéroport de Nice Côte d'Azur

- Être détenteur du « badge bleu » délivré par la préfecture des Alpes Maritimes
- Être détenteur d'une Autorisation Annuelle d'Accès VTC-GR-TPRP ou d'un Carton 5 passages VTC donnant accès aux prises en charge et déposes professionnelles
- S'engager à ne pas faire de déposes ou prises en charge à la dépose minute de l'aéroport ou dans les parkings réservés au public

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA VIGNETTE MONÉGASQUE

Être en conformité avec la législation monégasque en vigueur

## CLAUSES D'ENGAGEMENT DE REVOYURE

Les professionnels français VTC proposent une réunion chaque année entre professionnels

Fait à Monaco le 15/12/2023

UNION DES VTC 06/83

COMITE COTE D'AZUR VTC

APMGR



J. MARTIN  
Vice-Présidente  
CCAVTC

MPGR  
Présidente